

Québec, Samedi, 30 Novembre 1872.

PROPRIÉTAIRE: M. PHILIPPE MASSON.

Economie politique et sociale, littérature et arts.

Les lettres d'argent pour abonnements doivent être adressées à M. l'Administrateur, franchises de port.

Les papiers, correspondances et autres documents doivent être adressés à M. PHILIPPE MASSON, propriétaire-rédacteur.

L'ESPÉRANCE

Première année.—Numéro 11.

L'ESPÉRANCE, Journal Bi-hebdomadaire.

On s'abonne, rue Octave, près la rue du Pont, St. Roch, au prix de \$1 50 par année pour une fois la semaine, et \$2 50 pour deux fois la semaine, pour tout le Canada. Les annonces prises à conditions très faciles.—Le numéro, 3 sous.

UN PEUPLE DOIT SURTOUT REGARDER LE CIEL.

L'ESPÉRANCE.

SAINT-ROCH, 30 NOVEMBRE 1872.

L'imprimerie et le bureau de l'Espérance sont situés rue OCTAVE, à deux pas de la grande rue du Pont, Saint-Roch.

L'imprimerie se trouve au premier étage; la Rédaction et l'Administration sont au deuxième.

A l'établissement de l'Espérance l'on imprime des brochures, des livres, des pamphlets, des circulaires, des têtes de comptes, des blancs de billets de toute forme et de toute grandeur, des cartes de visite, des adresses d'affaires, etc., etc., etc.

Toute impression demandée est faite au goût de celui qui la commande, et livrée sous le plus court délai possible.

Les lettres d'argent pour abonnements doivent être adressées franchises de port à M. l'Administrateur de l'Espérance.

Les lettres adressées au Rédacteur et confiées à la poste, doivent être affranchies.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MONTREAL.

Sa Grandeur Mgr. Ignace Bourget a écrit à Mgr. l'Archevêque la lettre suivante:

Montréal, 31 novembre 1872.

Monseigneur,

Ce qui se dit et se fait, à l'heure qu'il est, par rapport au projet d'une Université catholique à Montréal, m'impose le devoir d'élever la voix; et c'est avant tout à Votre Grandeur que je m'adresse.

On m'assure qu'à Québec l'on dit tout haut et à tous ceux qui veulent l'entendre, que l'on ne peut en conscience, et sans dès bér au Saint-Siège, voter en faveur de ce projet. Or, je tiens à prouver publiquement que tel n'est pas le cas.

Après que l'on m'eût intimé la conclusion finale de la Sacrée Congrégation à ce sujet, je demandai à S. Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande, s'il me serait permis de revenir à la charge, dans le cas où arriveraient les fâcheux résultats que j'avais signalés. Son Eminence me répondit que j'aurais là dessus toute liberté.

Profitant de cette déclaration de l'homme éminent qui est à la tête du tribunal qui avait jugé cette grave affaire, j'ai informé Son Eminence que nos étudiants en droit et en médecine étaient entre les mains des universités protestantes, qui leur conféraient les degrés académiques auxquels ils tiennent, pour ne pas être réduits à un état d'infériorité. Interrogé si on pouvait les abandonner, pendant que nos avocats et nos médecins, justement effrayés des dangers que courent pour leur foi ces jeunes gens, nous demandaient notre concours, pour leur procurer, par l'établissement d'une université à Montréal, le secours dont ils ont besoin, pour que les principes religieux et vraiment catholiques se conservent et se propagent parmi eux, pour le salut de leurs enfants et l'honneur de leurs professions. Son Eminence a répondu que non-seulement on pouvait, mais que sans aucun doute on devait insister pour obtenir cette Université. Elle s'est même chargée de présenter au Saint-Père, et d'appuyer de son influence auprès de Sa Sainteté, la supplique que l'on mettrait entre ses mains, pour en faire la demande.

Il s'ensuit, dans l'opinion du Cardinal Préfet de la Propagande, que non-seulement nous ne sommes pas coupables, mais que même nous sommes tenus de faire des démarches pour nous procurer une Université qui préservera nos bons jeunes gens du malheur dont ils sont menacés, de faire naufrage dans la foi. C'est ce que nous faisons, en procédant honnêtement et loyalement, tant à Rome qu'à Québec. Car il nous faut le concours des deux pouvoirs religieux et

civils et nous faisons ce qui a été fait pour l'établissement de l'Université-Laval. Car, si je ne me trompe, ceux qui avaient été chargés de diriger et de mener à bonne fin cette grande affaire, ont travaillé simultanément, et à Rome et à Londres.

Je vais maintenant rappeler certains faits concernant l'Université-Laval, pour répondre d'une manière sommaire, à une multitude de questions plus ou moins brûlantes, que fait surgir le projet d'une Université pour les catholiques à Montréal. Ces faits, se déroulent à ma mémoire, comme s'ils étaient d'hier; et je ne m'arrête pas à les prouver et les à particulariser, parce qu'ils se trouvent consignés dans les archives de l'Université-Laval, aussi bien que dans celles de l'évêché de Montréal.

C'est moi qui ai eu la pensée d'une Université catholique en Canada et qui en ai donné l'éveil à ceux qui pouvaient y concourir. C'est moi qui ai insisté tout particulièrement pour que cette nouvelle Université eût le droit de s'affilier tous les collèges du pays, afin de faire participer aux avantages de ce grand établissement, tous les diocèses de la Province de Québec. J'ai salué avec bonheur l'événement de cette Université, comme l'aube d'un beau jour, pour notre chère patrie. Je crois avoir fait tout en moi-même pour que Montréal eût sa part dans la distribution des biens et des avantages qui devaient découler de ce grand établissement. Ce n'est pas pour m'en attribuer quelque gloire, que je rapporte ces faits, mais uniquement pour prouver que j'avais à cœur la prospérité de l'Université qui nous était accordée, pour que notre jeune pays pût se placer, avec de sérieuses études, parmi les savants de la vieille Europe.

Je n'eus donc pas de peine de souscrire la supplique que présenta au Saint-Siège Mgr. Turgeon, quand il fut question de solliciter un Indult Pontifical, pour ériger canoniquement l'Université-Laval. Mais je ne me suis jamais occupé de cette supplique, de lui faire observer que je comptais en toute confiance sur son concours, lorsque j'aurais aussi moi à m'occuper de fonder un pareil établissement à Montréal.

C'est dans le premier concile de Québec, comme depuis, il a toujours été entendu, et l'Université-Laval en est convenue, qu'il pourrait y avoir, dans la Province, plusieurs Universités catholiques. Aussi les évêques d'Ottawa et de Kingston, en s'adressant seulement au gouvernement, ont-ils demandé et obtenu chacun une. Ces faits parlent bien haut; aussi, serait-ce peine perdue que de s'arrêter à les faire ressortir. Mais en voici un qui mérite la plus sérieuse attention, c'est l'affiliation des collèges et des écoles de droit et de médecine à l'Université-Laval. Or, pour ce qui regarde les diocèses de Saint-Hilaire, de Montréal, de Kingston, d'Ottawa, de Toronto, d'Hamilton et de Londres, tous de la province ecclésiastique de Québec, à l'époque de la fondation de cette Université, je ne vois que le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse qui ait voulu concourir à cette affiliation. Il n'a pas dépendu de moi si les autres ont refusé de le faire, ou si l'Université n'a pas jugé à propos de les admettre. Je ne fais que constater que tel est le fait.

Il en est de même des écoles de droit et de médecine qui sont à Montréal. Cette dernière fait en vain, pendant longtemps, d'inutiles efforts, pour parvenir à une affiliation qui serait honorable aux professeurs et avantageuse aux élèves, que l'on a voulu à tout prix descendre à Québec, pour y suivre les cours de Laval. J'ai fait ce que j'ai pu pour obtenir ce résultat. Mais des obstacles insurmontables, qu'il n'était pas en mon pouvoir de dominer, ont fait échouer tous mes efforts. Enfin, il se fit, il y a environ deux ans, une ouverture pour opérer cette affiliation. Mais d'abord, c'était trop tard, puisque, nonobstant toutes nos protestations, cette école de médecine est devenue une faculté d'une Université protestante qui l'avait affiliée, à des conditions avantageuses selon le monde; et ensuite, parce que les conditions que l'on faisait aux professeurs leur ont paru tout-à-fait inadmissibles.

On a voulu que j'intervienne, pour opérer une affiliation dont on ne voulait pas; et, d'un autre côté, l'évêque demeurait aussi étranger dans la succursale que l'Université consentait à faire à Montréal qu'il l'eût au Corps Universitaire, qui est à Québec. Dans cette étrange position, j'ai cru que ce qu'il y avait de mieux à faire pour moi était de garder un modeste silence qui, dans de telles circons-

tances, devait être considéré comme un refus de me prêter à l'établissement d'une branche de l'Université où l'évêque n'aurait pas marqué toute la place que lui donnaient les saints canons.

Enfin, après un long délai, V. E. m'a demandé, de vive voix, une réponse; et je la lui ai donnée, de vive voix, en lui disant que je ne pouvais consentir à l'établissement de cette succursale, en lui donnant pour raison que l'évêque n'y serait pour rien; à quoi V. G. a répliqué qu'il n'était pas nécessaire qu'il intervînt dans cet établissement. J'ai cru prudent d'en demeurer là pour éviter des difficultés qui au sein d'un évêché, probablement, pénibles sous plusieurs rapports n'auraient abouti à rien.

Mais d'un côté je me suis efforcé de former un courant qui aurait porté les institutions de la ville et du diocèse de Montréal vers l'Université-Laval, je me suis opposé comme je le devais, à l'affiliation de celles qui ont voulu s'unir aux Universités protestantes. Nous faisons tous nos efforts pour en empêcher les mauvais effets; mais nous en serons nécessairement tôt ou tard débarrassés. C'est ce que nous voudrions éviter, en cherchant à établir une nouvelle université, pour les catholiques de Montréal.

Avec tous ces faits bien compris et examinés avec impartialité, il est facile de résoudre toutes les objections que l'on a avancées contre le projet d'une université à Montréal.

Avant de terminer, il me reste, monseigneur, à vous faire observer qu'après tous les essais qui ont été faits, on ne réussira jamais à attirer à Québec les étudiants en droit et en médecine de Montréal. Il s'en ira donc qu'ils demeureront affiliés aux universités protestantes et exposés au danger de perdre la foi, sans aucun profit pour l'Université-Laval.

Une Université à Montréal les sauverait sans nuire à Laval, qui aura toujours son nombre d'élèves, fournis par les institutions qui lui sont affiliées. D'ailleurs, n'y aurait-il pas, pour Laval, plus de bénédictions à laisser s'établir une institution qui est jugée nécessaire, que de s'y opposer au risque de faire un mal incalculable?

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de V. G.

le très-humble et respectueux

serviteur,

† le. EV. DE MONTRÉAL.

Mgr. E. A. TAPCHEREAU, Archevêque de Québec.

Lettre de Mgr. l'Archevêque de Québec, en réponse à la lettre de Mgr. de Montréal, du 21 de novembre 1872:

Archevêché de Québec,

22 novembre 1872.

Monseigneur,

En réponse à la lettre de Votre Grandeur en date d'hier, j'ai l'honneur d'informar Votre Grandeur qu'en effet ici, à Québec et ailleurs, on dit tout haut que l'on ne peut, en conscience et sans débattre au Saint-Siège, voter en faveur du projet d'une nouvelle Université. J'avoue que je partage tout à fait cette manière de voir, et je déclare à Votre Grandeur que je proteste contre ce projet comme contraire aux décrets du Saint-Siège, qui conservent toute leur force tant qu'ils n'ont pas été révoqués par l'autorité compétente. Tous les arguments du monde viennent se briser contre ces paroles: *Roma locuta est, causa finita est*. Si elle parle de nouveau, elle défait ce qu'elle avait fait, parce que les circonstances sont changées, à la bonne heure; l'Université-Laval et l'Archevêque de Québec devront se soumettre, et ils ne manqueront pas à leur devoir. Ils ne cherchent pas de faux fuyants pour en éluder les décrets; la soumission sera franche, loyale, complète, comme il convient à de véritables enfants de l'Eglise. Mais tout que Rome n'aura pas parlé, ils invoqueront son jugement et regarderont comme criminel tout ce qui tend à le mettre à néant, sous quelque beau prétexte qu'il se couvre.

Je proteste aussi, Monseigneur, contre l'appel fait à l'opinion publique dans cette affaire, qui est pendante devant le Métropolitain. C'est une nouvelle inconvenance dont se rend coupable le *Nouveau-Monde*.

Comme Votre Grandeur ne dit pas un mot de l'invitation que je lui ai faite de plaider l'affaire de l'appel des Sulpiciens, mardi prochain, je suppose que

voire député sera à son poste. Je viens de recevoir une réponse des curés appelants qui m'informent qu'ils seront présents par leur député à l'heure assignée.

“Veuillez agréer, etc., etc.”

“(Signé) † E. A. ARCH. DE QUÉBEC.”

Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières, de son côté, a écrit à Mgr. de Montréal la lettre suivante:

“Evêché des Trois-Rivières,

ce 23 Novembre 1872.

Monseigneur,

M. le recteur de l'Université-Laval m'a demandé comme aux autres évêques de la province de Québec de vouloir bien engager le gouvernement à s'opposer à la demande des RR. PP. Jésuites, au sujet des grades universitaires, en les priant de le retirer, si toutefois, je n'en espérais pas un plus grand bien. Ma réponse n'a pas été publiée avec celle de mes Vénérables Collègues, probablement faute d'une permission assez explicite. Cependant comme Votre Grandeur est particulièrement intéressée dans cette grave question, il est tout à fait convenable de vous la faire connaître. Voici à peu près comment ma conscience me l'a dictée. “Le grand nombre de jeunes gens qui vont faire leurs études professionnelles à Montréal et demander ensuite leurs grades universitaires aux institutions protestantes, est pour moi une preuve évidente que la demande des RR. PP. Jésuites est tout à fait opportune. Dans mon humble opinion il en résultera un grand bien pour la religion et le pays, par la protection et la surveillance que la réalisation de ce projet assurera à la foi et aux mœurs de ces chers jeunes gens. Les craintes entretenues au sujet de l'Université-Laval, si ce projet réussit, ne me paraissent pas suffisamment fondées, puisqu'il y a déjà à Montréal, dans les écoles de droit et de médecine, un nombre suffisant d'étudiants catholiques. Il est donc inutile de supposer qu'il faudra venir chercher de Québec qui ont déjà tout ce qui leur faut chez eux.”

Quant à l'objection tirée de la décision donnée à Rome il y a plusieurs années, elle ne me paraît pas non plus avoir une grande force, puisqu'il est bien certain que ni Monseigneur de Montréal, ni les RR. PP. Jésuites n'ont l'intention d'ériger une Université Catholique en cette ville sans l'autorisation du St. Siège. Avec ces convictions, je ne puis donc engager le gouvernement à prier les RR. PP. Jésuites de retirer leur demande.”

Tel est le sens de la réponse que j'ai cru devoir faire à M. le Recteur.

Maintenant je vous dirai, Monseigneur, qu'après y avoir mûrement réfléchi, je serais heureux de voir fonder une Université Catholique à Montréal. La raison qui me fait désirer cette fondation est la même que celle qui presse Votre Grandeur depuis plusieurs années de travailler à la réalisation de ce projet, c'est surtout le bien religieux et moral de la jeunesse catholique qui fréquente les écoles professionnelles de cette ville.

Le Séminaire de Québec a fait sans doute de grands et louables sacrifices pour la fondation et le soutien de l'Université-Laval, mais une expérience de près de 20 ans prouve à l'évidence que cette institution ne peut attirer à elle la plus grande partie de la jeunesse catholique de la province.

Les élèves de cours des théologie, de médecine et de droit sont bien plus nombreux à Montréal qu'à Québec, malgré les efforts et les sacrifices faits pour les diriger vers l'Université-Laval. C'est un fait que tout le monde peut constater et que Votre Grandeur a déjà signalé en plusieurs circonstances. Les conditions dans lesquelles se trouve Montréal leur offrent tant d'avantages qu'ils y sont entraînés comme par la force des choses. Pour ma part je puis dire que plus des trois-quarts des aspirants aux professions libérales dans le diocèse des Trois-Rivières vont y faire leurs études préparatoires. Comment l'intérêt que j'ai porté à ces chers jeunes gens et à mon pays ne me ferait-il pas appeler de tous mes vœux une institution aussi propre à sauvegarder leur foi et leurs mœurs, tout en les préparant à devenir des hommes capables dans leur profession et des citoyens propres à faire l'honneur et la force de notre nation. Je ne vois donc pas quelles raisons valables on pourrait sérieusement alléguer pour refuser à ces nombreux étudiants

avantages que l'on a accordés avec tant de facilité ceux d'Ottawa et de Kingston et pourquoi la plus importante ville du pays serait la plus maltraitée sous ce rapport.

Il me semble que l'on s'exagère le tort qui en pourrait résulter pour l'Université-Laval, il y a déjà à Montréal tout ce qu'il faut pour cette fondation et surtout les élèves, et l'institution pourrait très-bien fonctionner de suite sans avoir à faire de sacrifice pour alimenter ses cours. D'ailleurs on ne voit pas pourquoi les étudiants de Québec seraient différenciés de ceux de Montréal et ne continueraient pas à aller chercher leur intérêt où il se trouve, c'est-à-dire, chez eux. Il me semble donc raisonnable de croire que la fondation d'une Université Catholique à Montréal n'aura pas pour effet de diminuer sensiblement le nombre des élèves de l'Université-Laval; qu'il en sera après comme avant, que chacun ira où il trouvera avoir le plus d'avantage et de facilité pour faire ses cours.

La seconde objection qui a semblé plus grave est la décision donnée à Rome il y a 7 ans contre l'opportunité de cette fondation. J'apprends avec plaisir que cette objection tombe d'elle-même devant les nouvelles instructions que Son Eminence le Cardinal Barnabo a données à Votre Grandeur à ce sujet, et je suis heureux de voir que je me suis point trompé en disant à M. le Recteur que ni vous ni les RR. PP. Jésuites n'avez l'intention d'ériger une Université Catholique sans l'autorité expresse du St. Siège. On a donc jugé à Rome que ce qui n'était pas expédié il y a 7 ans, l'était devenu aujourd'hui, que l'épreuve est suffisante, et que le bien de la religion demande la fondation d'une Université Catholique à Montréal. Or tout le monde sait avec quelle maturité on juge à Rome. La haute autorité qui était invoquée contre la demande des RR. PP. Jésuites vient donc aujourd'hui appuyer de tout son poids. Aussi si je la confiance qu'elle contribuera beaucoup à la faire accueillir favorablement en faisant disparaître les dissentiments.

J'entre donc pleinement dans les vues de Votre Grandeur sur cette importante question, et cela par conviction et par sentiment de devoir: car le diocèse des Trois-Rivières y est grandement intéressé, puisque plus des trois quarts de ses aspirants aux professions libérales en recueilleront les précieux avantages, et que ma sollicitude pastorale ne doit pas moins s'étendre sur eux que sur les autres. Je joins de grand cœur mes prières aux vôtres pour conjurer le Seigneur d'incliner les esprits et les cœurs à faire un accueil favorable à cette demande, qui dans mon humble opinion, n'a en vue que le plus grand bien de la religion et du pays.

Je demeure bien cordialement et avec la plus haute

De Votre Grandeur,
Le tout dévoué Serviteur
et F. C. S. J.

L. F., Ev. des Trois-Rivières.

A Sa Grandeur
Mgr. P. Ev. de Montréal.

L'Agriculture.

(Suite et fin.)

Messieurs, à mon avis, la législature fédérale peut et doit s'occuper d'agriculture; la législation fédérale, peut nous aider comme elle peut aussi nous nuire. Pour n'en citer qu'un seul exemple, je ne parlerai que de l'introduction en franchise des grains des Etats de l'Ouest, tandis que les nôtres sont frappés d'un impôt presque prohibitif à leur entrée dans les Etats-Unis. On dira peut-être: "Nous obtenons ainsi, au moins à meilleur marché, le pain nécessaire aux habitants des villes." Voilà qui n'est pas prouvé puisque la puissance exporte du blé chaque année; mais supposant que vous auriez raison pour le blé, faut-il pour cela laisser entrer en franchise des millions de minets de maïs, qui inondent tous nos marchés et prennent la place de nos avoines et de nos orges, qu'il n'est plus possible de vendre à des prix rémunérateurs? C'est ainsi que vous permettraux distillateurs d'inonder le pays de leur vile production. Si notre population doit se ruiner, au physique et au moral, en buvant votre whiskey, qui donne aujourd'hui au gouvernement une partie considérable de ses revenus, de grâce faites en sorte que les grains qu'on y emploie tant pour sa confection que pour l'engraisement des milliers de bœufs qui entourent les distilleries, soient achetés de nos cultivateurs et non pas des américains qui, tout en se moquant de nous, nous vendent leur surplus de produits, enlèvent notre argent et nous ferment leurs marchés! De même pour le tabac, qu'on pourrait si bien cultiver ici, tout en nettoyant et en améliorant nos terres. Eh bien! à cause de nos lois stupides, passez-moi le mot, le tabac canadien doit faire place, sur nos propres marchés, à ceux du Massachusetts et des autres Etats limitrophes. Ceux-ci, encore, nous vendent leur surplus de production agricole, je pourrais dire leurs saletés, refusent nos grains et se moquent encore de nous. Puisque notre gouvernement a besoin de revenus, pourquoi, tout en taxant le tabac canadien, n'établit-il pas un droit différentiel qui soit, pour le producteur canadien, une protection suffisante? Notre sol est très propre à la culture du tabac, et du moment que le cultivateur canadien en connaît la culture en grand, notre tabac pourra concourir avantageusement avec ceux qu'on importe des Etats voisins. Mais il faut en encourager la grande culture, et cet encouragement ne peut nous être accordé que par un droit différentiel, suffisamment protecteur.

A part l'étude de notre condition agricole, au point de vue du sol, les législatures, fédérale et locale, doivent aussi chercher à nous donner cette haute instruction agricole, qui fait la force et la richesse de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne. Dans ces pays la haute éducation agricole est en honneur. Ils possèdent tous, en sus de leurs départements officiels et réels d'agriculture, des universités, des collèges et des écoles d'agriculture où l'on enseigne la science de la pratique. Aussi voit-on les hommes les plus distingués, tant par leur position sociale et leur richesse que par leur haute science, donner tout leur temps au développement de l'agriculture de leur pays. Il en résulte ceci: au lieu de voir, comme en Canada, l'épuisement annuel et régulier du sol constaté tous les dix ans dans les recensements officiels, on constate, au contraire, que les produits agricoles ont triplé, et même quadruplé, dans les cinquante dernières années. Oui, dans ces pays, les gouvernements étudient, et font étudier par leurs plus beaux talents, toutes les questions qui se rattachent à l'agriculture.

On a vu le gouvernement anglais voter, et prêter à des intérêts nominaux (£4,000,000) quatre millions de livres sterling, pour encourager le drainage souterrain et par là à guener, d'autant de millions, les revenus annuels des terres ainsi améliorées. On voit la Belgique et la Hollande, des pays bien peu favorisés par la nature, devenir les jardins de l'Europe. Dans ces pays pourtant si avancés et sillonnés de canaux, de toute part, qu'a fait le gouvernement dans ces dernières années? Il a construit, à ses frais et partout, des routes empierrées dont le parcours est entièrement libre: il a fait, de toutes les directions, des chemins de fer qu'il dirige lui-même, et sur lesquels le paysan voyage pour des prix excessivement modiques. On peut traverser la Belgique, dans toute son étendue, en chemin de fer, dans des voitures confortables, pour 2 50 à 3 francs. Le gouvernement n'a encore divisé ce petit pays, qui ne dépense guère, en étendue, deux de nos comtés, et dont la population égale en nombre toute la population du Canada, en sept régions agricoles, ayant chacune leur administration spéciale; chaque région offre aux cultivateurs, moyennant une souscription annuelle de trois francs, tous les avantages de nos sociétés d'agriculture, plus la surveillance officielle et, en sus, un bon journal agricole hebdomadaire et gratuit. Quand j'exprimai ma surprise à Monsieur le Directeur général de l'agriculture en Belgique, en apprenant les sacrifices que faisait encore le gouvernement belge pour instruire ses cultivateurs, qui pourtant servent de modèles à ceux de l'Europe entière, il me répondit: "Si le cultivateur perd, faute d'instruction, des profits qu'il aurait pu faire en pratiquant mieux son art, ce n'est pas seulement lui qui perd, mais c'est encore la nation qu'il appauvrit. Il faut donc aller à lui, avec le flambeau de l'instruction, s'il néglige de le rechercher lui-même." Eh bien! Messieurs, je vous le demande, ce raisonnement manque-t-il de justice? Et s'il est juste, ne doit-il pas, à bien plus forte raison, s'appliquer à notre pauvre province, qui craint l'instruction agricole comme on craint la peste.

Qu'on ait encore l'Allemagne, la Russie et l'Italie en lèvre de l'agriculture? Pour ne vous parler que de ce dernier pays, car le temps me presse, je vous dirai que j'ai trouvé en Belgique, à l'Institut agronomique de l'Etat à Gembloux, dix-huit jeunes hommes choisis parmi les lauréats des universités italiennes et qui, comme récompense des succès obtenus dans leurs études, avaient été envoyés, aux frais du gouvernement italien, pour suivre le cours complet de Gembloux, obtenir les degrés d'ingénieur agricole, après quoi on leur offrait des situations brillantes en Italie, tant dans les maisons d'éducation, que dans la direction des usines agricoles que le gouvernement vient de fonder aux frais de l'Etat. Ainsi pour s'assurer l'établissement de suceries de betteraves, le gouvernement italien vient-il de garantir les fabricants de toute taxe, pour dix ans, en même temps qu'il a mis sur les sucres étrangers un droit presque prohibitif.

On agit ici, depuis quelque temps, la question de la fabrication du sucre de betteraves dans notre pays. Chargé, par notre gouvernement, de faire une étude spéciale de cette question, pendant mon séjour en Europe, j'ai pu arriver à des conclusions dont je vous ferai part, puisque cette question se rattache bien intimement à celles qui nous occupent aujourd'hui.

La production du sucre de betteraves a été, pendant près de cinquante ans, à l'état de problème. Les gouvernements du continent européen, convaincus de l'importance d'un sujet qui, tout en les rendant indépendants de pays éloignés et étrangers, pour un article considéré comme de première nécessité, au point de vue de l'alimentation, leur permettrait de produire, dans le pays même, un produit dont la consommation représente une valeur annuelle de milliards de millions ont fait les plus grands sacrifices pour résoudre cette question d'une manière pratique et profitable. Aujourd'hui cette question ne présente plus de doute. M. Bonnetant, qui est sans contredit un des agronomes les plus distingués du nord de la France, et que nous devons nous honorer de posséder au milieu de nous, nous faisait part, tout dernièrement, par l'entremise des journaux, des profits que donne cette entreprise. Il nous disait que la Province de Québec est éminemment propre à cette production et il proposait, à nos capitalistes, la formation d'une société pour cette exploitation, à la condition que le gouvernement lui promette les garanties qui sont encore données au continent européen. Pour être bref, je me contenterai de dire que je concours entièrement dans tout ce qu'il dit et que monsieur a fait part au public.

Voilà encore une de ces choses que le gouvernement fédéral peut et doit encourager, s'il veut rendre justice à l'agriculture et remplir les devoirs qui lui incombent. Il y a plus, je crois que notre législature locale doit contribuer, pour sa part, à l'établissement de cette nouvelle industrie qui, si elle réussit à s'implanter ici, pourrait bien révolutionner l'agriculture de cette province. Car, il est certain, messieurs, que partout où elle est établie solidement, elle a triplé la production des terres et augmenté, dans la même proportion, la valeur du sol et la richesse de ceux qui l'exploitent.

Je regrette d'avoir traité bien à la hâte et bien à la légère ces sujets d'une si haute importance, au point

de vue du développement du pays. Si pourtant, ces quelques idées éparpillées peuvent tomber, quelque part, en bonne terre, germer et porter fruit, vous ne regretterez pas, sans doute, les quelques moments d'attention que vous avez bien voulu me prêter.

Québec, 28 novembre 1872.

M. le rédacteur,

Je suis autorisé, par Monseigneur l'Archevêque, à vous donner communication des deux dépêches télégraphiques suivantes:

THOMAS E. HAMEL, ptre.,
R. U. L.

Dépêche envoyée à Rome.

Québec, 27 nov. 1872.

To Cardinal Barnabo, Rome.

Primo. Décrets sur Université-Laval sont-ils révoqués?

Secundo. Evêque Bourget peut-il s'adresser au Parlement avant révocation formelle?

Réponse immédiate, payée.

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Réponse de Rome.

Rome, nov. 28 1872.

To Archevêque, Québec.

Négativement aux deux demandes. Explications par lettre.

BARNABO.

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris, 27 nov.

La résolution adoptée par la minorité de la commission sur l'adresse en réponse au message de M. Thiers, proposant à l'Assemblée la nomination d'une commission chargée de rédiger un projet de loi établissant la responsabilité ministérielle, et renfermant les réformes constitutionnelles nécessaires, fixe à 30 le nombre des députés qui devront en faire partie.

Une réunion des ministres aura lieu, aujourd'hui; ils doivent délibérer sur le rapport de la majorité de la commission sur l'adresse et la résolution de la minorité.

M. Thiers assistera à la séance, demain, à laquelle le rapport de la majorité sera pris en considération. Le vote d'hier, qui ajourne l'examen immédiat du rapport, a contribué à calmer l'effervescence publique des quelques derniers jours, et plusieurs croient la crise passée.

Paris est tranquille, ce matin, et la tranquillité règne aussi dans les provinces.

M. J. A. N. Provencher, agent d'immigration, passera l'hiver à Paris. Il a jusqu'à présent très-bien rempli sa mission et digeste continuellement la tâche commencée par M. Barnard, son prédécesseur. Car, l'on sait que l'immigration française a pris, cette année, des proportions importantes et donné les plus belles espérances pour l'avenir.

M. Provencher s'apprête à faire connaître notre pays par la presse française, qui a beaucoup à apprendre de notre sujet et nous croyons qu'il n'est pas étranger à la publication des articles relativement nombreux et d'une grande exactitude, qui ont paru, depuis quelque temps, dans les journaux de Paris.

—Courrier d'Outaouais.

NOUVEAU FEUILLETON.

Nous commencerons, mercredi de la semaine prochaine, la publication d'une nouvelle intitulée: "Le Captif."

"Le Captif" ornera la colonne de notre feuilleton d'un style charmant comme le style d'une dame. Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que cette nouvelle est due à la plume d'Isabelle de la Comportée avec laquelle ils ont déjà eu l'heureuse occasion de faire connaissance.

Isabelle de la Comportée cache le nom d'une littérature aussi distinguée qu'aimable, dont le patronage n'est pas d'un mince titre pour nous aux yeux de public.

Ceux de nos lecteurs qui ne reçoivent pas l'édition hebdomadaire, sont priés de référer à la quatrième page pour la suite du feuilleton de samedi dernier, d'un article sur l'agriculture et le commencement d'un article intitulé: "Comment on doit dire la vérité."

Nous apprenons de bonne source que Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec va partir prochainement pour Rome. Mgr. l'Archevêque sera accompagné de M. le grand-vicaire Thomas Hamel, Recteur de l'Université-Laval.

Le comité des privilèges et élections continue à s'occuper de l'affaire de l'hon. M. Cauchon. Mercredi, il a entendu M. le Dr. Landry, co-propriétaire, et M. Vincolette, susintendant de l'asile de Beauport. A sa séance d'hier, le comité a décidé d'ajourner ses procédures pour permettre à M. Cauchon de préparer sa défense. M. Joly, au reste, a déclaré qu'il ne voyait pas la nécessité d'entendre de nouveaux témoins, les témoignages recueillis suffisant à le justifier d'avoir saisi la Chambre de cette délicate question.

FAITS DIVERS.

—La compagnie de vapeurs de Québec et des ports du Golfe a autorisé le *Chronicle* à déclarer que le vapeur *Pictou*, sur le sort duquel le *Globe* de Saint-Jean, a exprimé des craintes, est arrivé, sain et sauf, à Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, dimanche dernier.

—Une dépêche télégraphique de Conception, Ontario, mande ce qui suit au *Chronicle*, en date du 27 novembre: "Pendant la tempête de lundi, un grand bâtiment lourdement chargé, paraissait fatiguer beaucoup sous les coups du vent, a disparu tout à coup. Il doit avoir sombré, à une distance de six milles au sud-est de l'île Nicholson."

—La maladie des chevaux sévit en ce moment, à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse.

—Le vapeur *Hector*, de la ligne de Temperley, qui était parti de Londres pour Montréal, est arrivé, le 26 novembre, à Terrebonne, avec des avaries considérables éprouvées pendant un ouragan. Il était parti de Londres depuis 30 jours.

—Hier soir, un vent terrible s'est élevé; l'on eût dit que les maisons allaient s'effondrer. Ce matin, le vent était encore violent, et la neige encombrait les rues.

Le retard apporté à la publication de notre journal a fait qu'une grande partie de nos abonnés n'ont pu être servis samedi dernier.

FEUILLETON DE L'ESPERANCE.

30 NOVEMBRE 1872.—No. 11.

LE DEMON DES FERVAQUES.

(Suite.)

Voilà pourquoi ils se confinaient fièrement mais héroïquement, dans la noblesse d'épée et dans la noblesse d'église en ne descendant jamais jusqu'à la noblesse de robe.

—Fervaques mourra plutôt que de mettre la main dans les épiceries.

C'était un mot du fils de ce Richard qui s'était noyé ou qui avait été noyé dans le torrent.

En 1790 ils allaient la même superbe.

Mais après le retour du roi à Paris après son incarcération au temple, ils comprirent bien que c'en était fait de toute aristocratie, du moins pour un bon bout de temps.

La mode étant d'ailleurs d'émigrer, ils firent comme leurs pairs, ils émigrèrent en Allemagne.

Ce serait ne pas dire toute la vérité que de ne point parler de leur hésitation à la veille même du départ. Si, suivant eux, la France était tombée dans de coupables égarements, elle ne cessait point d'être la France.

Il leur semblait bien qu'il y avait quelque chose de repoussant dans le fait de s'enrôler avec des étrangers pour rentrer de vive force dans la patrie. Ils avaient appris que, pour ne pas le faire un jeune cadet de Bretagne, brisant son épée sur ses genoux avait mieux aimé aller vivre au milieu des sauvages d'Amérique pendant tout le temps que dureraient les tourments. Mais se rattachant à cette doctrine que le royaume le plus méchant, n'est pas celui qui sent la force d'imiter le comte de Châteaubriand.

Cela explique comment ils furent des premiers, à Coblenz, à entourer la personne des princes.

Depuis quatre-vingts ans on a beaucoup parlé, chez nous, des émigrés de 1790. En thèse générale on les a plus blâmés que loués. Peut-être celui qui écrit ces lignes les blâmerait-il avec plus de sévérité que personne. Mais on n'a pas assez fait ressortir ce qui est à leur décharge. On s'est dispensé, par exemple, de remarquer que ces hommes, tous frivols sans doute, mais tous pleins de loyauté, n'ont pas compris et ne pouvaient pas comprendre qu'un ordre de choses qui existait depuis treize siècles, pût disparaître en quelques heures. On n'a pas montré qu'en une nuit une assemblée parlementaire leur enlevait tout, leurs privilèges, leurs titres et leurs noms. Je ne parle pas de leur fortune; elle n'existait déjà plus. Enfin, on n'a pas même indiqué qu'en restant sur le sol français ils étaient condamnés à une alternative toujours douloureuse: celle d'avoir le cou coupé par la guillotine, ou celle de se jeter dans ce sacrilège expédient qui s'appelle la guerre civile.

Il est juste aussi de ne pas perdre de vue le dénuement et les privations sans fin au-devant desquelles allaient ces hommes, tous habitués aux délicatesses de la vie et à tous les raffinements du luxe. Sous ce rapport, il n'y a qu'à consulter l'histoire écrite par leurs adversaires. On pourra mesurer alors dans son étendue la grandeur de leur sacrifice. En parcourant le récit de leurs misères, il n'est déjà plus possible de leur tenir rigueur. Telles et telles grandes dames, nées dans la soie et dans le velours, n'avaient plus pour abri qu'une mansarde et un grabat immonde. La duchesse S**, pour ne pas mourir de faim, avait dû entrer à l'état de domestique chez des marchands. Sa fille, jeune, jolie, délicate, s'était, pour le même motif, condamnée à se faire lavesse de vaisselle dans un cabaret de rouliers. Ne citons que ces deux faits, afin d'éviter les longueurs. La condition des hommes n'était pas plus enviable. Pour échapper à la mendicité, presque tous devaient accepter la plus humiliante des servitudes.

Dans la petite ville des provinces rhénanes où Robert et René, les deux derniers des Fervaques, s'étaient réfugiés, ces gentilshommes, jadis si altiers,

mettaient déjà en pratique un proverbe d'origine plébéienne: "Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens." Robert, l'aîné, tournait, pour un demi-florin par jour, la roue d'un rémouleur; René, plus jeune et plus dégagé, ne rougissait pas de donner des leçons de danse à dix kreutzer le cachet.

(A continuer.)

Commerce.

PRIX DE LA FARINE.

Québec, 25 Nov. 1872.

Farine Supérieure extra.	\$8.00 à 8.25
Extra.	7.50 à 7.75
Fine.	7.00 à 7.20
Supérieure no. 1.	6.50 à 6.70
no. 2.	6.15 à 6.30
Fine.	6.00 à 6.20
Middling.	6.00 à 6.50
Pollard.	6.00 à 6.25
Blanc en poche, no. 1, par 100 lbs.	3.20 à 3.30
no. 2.	3.30 à 3.50
" en barils.	3.30 à 3.40

MARCHE DE QUÉBEC.

Québec, 25 Nov. 1872.

Beuf, 1ère qualité, par 100 livres.	\$8.00
2e	6.00
3e	5.00
1ère qualité, par livre.	0.10
2e	0.07
3e	0.06
Veau, 1ère qualité, par livre.	0.10
2e	0.08
3e	0.07
Mouton, 1ère qualité, par livre.	0.06
2e	0.05
3e	0.04
Agneau, par quartier.	0.37
Lard frais, par 100 livres.	5.50
par livre.	0.09
saïe.	0.10
Jambons frais.	0.08
saïes et fumés.	0.16
Beurre par livre.	0.20
Œuf, la douzaine.	0.25
Sucre d'érable, par livre.	0.08
Toutailles, 1ère qualité, par couple.	0.40
2e	0.40
3e	1.00
Dinde, par couple.	1.20
Oies	0.80
Poulets	0.40
Poules	0.40
Canards	0.65
Oignons, le quart.	3.00
Patates, par minot.	0.20
Avoine	0.46
Foin, par 100 bottes.	12.00
Paille	4.50
Bois, brûlé, par corde.	5.00
Marais	4.50
Bouleau	4.00
Épave	3.20

DECES.

A Capleton, lundi dernier, le 25 du courant, à l'âge de 43 ans, après une maladie de plusieurs années, supportée avec une résignation vraiment chrétienne, s'est éteint Joseph Laurin, commerçant. Il était frère du Rév. Ed. Laurin, vicaire des Éboulements.

À saubourg Saint-Jean, le 27 novembre courant, à l'âge de 8 ans, 4 mois et 27 jours, Marie-Sophie-Elmina, enfant de M. Jos. Amyot.

Annonces Nouvelles.

ATTENTION! ATTENTION!!

CHEMIN DE FER DU NORD.

Le soussigné informe le Public qu'il est prêt maintenant, plus que jamais à Tailler toutes sortes de vêtements pour Hommes et enfants d'après les derniers goûts, Français, Anglais ou américains; il recevra tous les mois les Cartes de modes de ces différents pays; le tailleur se fera sous un court délai et sera garanti sous tous les rapports, sans difficulté. Comme l'établissement a déjà sa renommée établie, vous n'aurez qu'à regarder la grande Enseigne du Chemin de Fer du Nord, Rue du Pont, et entrez commander votre mesure.

McAVOY & CIE.,
Marchands Tailleurs et Drapiers,
St. Roch.
30 novembre 1872. 1m

R. PAMPHILE VALLEE.

NOTAIRE PUBLIC.

BUREAU D'AFFAIRES: 21 Rue Garneau,
HAUTE-VILLE.

Il se chargera, outre les affaires ordinaires de la Profession, de la rédaction des requêtes, Correspondances, Mémoires, Circulaires; aussi d'affaires monétaires et d'agences.

Solliciteur pour "L'EQUIDATION DE NEW-YORK," Assurance sur la vie (Première assurance du monde entier; affaires en 1871: au delà de QUARANTE-UN MILLIONS DE PIASTRE.)
19 Octobre 1872.

AGENCE GENERALE.

Ceux qui ont des maisons à louer ou à vendre pourront s'adresser avec profit au bureau de l'Espérance, et nous leur trouverons des acheteurs et des locataires. Nous donnerons aux citoyens qui veulent acheter ou louer des maisons tous les renseignements qu'ils demanderont.

Nous nous constituons agent pour argent à prêter, pour assurances contre le feu et sur la vie, et pour toute mission quelconque qu'on voudra bien nous confier.

Nous nous chargerons aussi, à des taux modérés, de la rédaction de requêtes, circulaires, correspondances, lettres, etc., etc.

L'ESPERANCE

Economie Politique et Sociale, Littérature et Arts.
PHILIPPE MASSON: Propriétaire et Rédacteur-en-Chef.

L'Espérance paraît DEUX FOIS la semaine,
Abonnement, Un an: \$2 50
Six mois: 1 25
Trois mois: 0 68

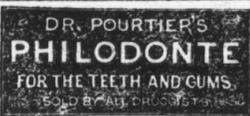
L'Espérance paraît aussi UNE FOIS la semaine,
Abonnement.—Un an: \$1 50
Six mois: 0 75
Trois mois: 0 38

Au bureau de l'Espérance, sont imprimés

Brochures,
Livres,
Blancs de billets,
Adresses d'affaires,
Cartes de visites,
Lettres funéraires,
Affiches,
Circulaires,
Impressions de toutes sortes.

Les lettres d'argent pour abonnements doivent être adressées à M. l'Administrateur, franchises de port.

Les papiers, correspondances, et autres documents doivent être adressés à M. Philippe Masson, propriétaire et rédacteur-en-chef.



MUSIQUE.

En s'adressant au soussigné, au bureau de l'Espérance, le public pourrait se procurer de la musique pour Bal, Noce, Soirées, etc., etc.

B. SAUVAGEAU.

VICTOR PARENT, CHARRON,

Au terminus des chars urbains. Encoignure des rues Belair et St. Ours.

A l'honneur d'informer le public qu'il a constamment à vendre un assortiment de voitures d'hiver et d'été, en différents goûts.

A DES CONDITIONS FACILES.

23 novembre 1872.

Rousseau & Williams.

Tout en remerciant leurs nombreuses pratiques du patronage libéral et constant qu'elles leur ont accordé, ont la grande satisfaction d'annoncer qu'ils ont transféré leur manufacture au Marché du Palais. Ayant reçu par la barque "Barbades," en ligne directe de Glasgow un nouvel assortiment de Machines de première classe, ils sont prêts à entreprendre toutes sortes d'ouvrages d'Engins, de Chemins de Fer, de Moulins à Farine et à Scie. Ils ont toujours en moins des Machines à Bardes, Lattes et des Allumettes, des Charrettes et des foutes de charrettes de différents modèles, d'Engins Brevetés, de Presses à Copier, de Cric, etc., etc., et d'ouvrages de Moulins de seconde main.

On répare les Machines sous le plus court délai.

Québec, 9 novembre 1872. 1m.

LE SOUSSIGNE

A l'honneur d'informer le public de la ville et les gens de la campagne, qu'il possède un ASSORTIMENT COMPLET d'excellents Vins et de toutes sortes de Liqueurs, ainsi qu'un assortiment complet de Thé, Café, Sucre, Sirop, etc., etc. Le tout est vendu à des prix qui défient toute compétition.

Quand l'on veut être très-bien servi, et ne payer qu'un PRIX RAISONNABLE, on va s'adresser au soussigné.

F. X. TOUSSAINT FILS,
Coin des rues des Fossés et Grant,
Vis-à-vis l'Ecole des Frères.

Québec, 9 nov. 1872. 1m

ENSEIGNE DE L'ORIGINAL.

J. B. LALIBERTE,

CHAPELIER ET MANCHONNIER,

EN GROS ET EN DETAIL.



No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch.

No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch.

A l'honneur d'informer les Marchands de la ville, de la campagne et le public en général qu'il a commencé à vendre son immense fonds de Pelletteries à des prix extrêmement réduits et se composant de:

Casques pour Messieurs de tout genre.
Manteaux pour Dames, Waterloo (South Sea Seal) en Castor, en Cremer, (mouton de Perse.)
Sets en Vison, Waterloo, Hermine, Greal, Loutre piquée, Castor, Cremer, etc., etc.
Chapeaux en Fourrures pour Dames, de toute formes et qualité.
Capots pour Messieurs en Castor, Chat Sauvage, Cremer, Buffle.
Gants en Castor, Loutre piquée, South Sea Seal, Cremer, Loup marin Noir et Gris.
Mitaines en Kid, pour Dames et Messieurs.
Souliers Mous, Raquettes, Traines Sauvages, etc., etc.

Une visite s'il vous plaît avant d'aller ailleurs.

J. B. LALIBERTE,
Chapelier et Manchonnier,
No. 54, Rue St. Joseph, St. Roch.

Saint-Roch, 23 novembre, 1872. 2m.

ALFRED EMOND,

MARCHAND-ÉPICIER,

EN GROS ET EN DETAIL,

RUE DU PONT, ST. ROCH.

A l'honneur d'informer le public de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir tout son assortiment d'Épiceries fraîche, Vins et Liqueurs qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la qualité. Ces articles étant achetés à des conditions très avantageuses permettront de les offrir à des conditions qui satisferont tous les acheteurs.

L'assortiment qui est des plus considérables et des plus variés consiste en Thé, Café, Castonade, Sucre, Sirop, Mélasse, Riz, Barley, etc., etc., Eau-de-Vie, Vin Blanc, Vin Rouge, Gin de DeKuyper, Old Tom, Whiskey, Toddy, Liqueurs, etc., etc., Cigares, Sardines à l'huile, Homard, Tabac en feuille, en Poudre, à Fumer.

LE TOUT A DES PRIX MODERES.

Québec, 23 novembre 1872.

Annonces Nouvelles.

Nouvelles Importations.

Le soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du clergé des villes et des campagnes, et tous les citoyens de Québec qu'il vient de recevoir directement d'outre-mer un assortiment complet de livres de philosophie religieuse et d'exposition des dogmes catholiques, parmi lesquels les

ŒUVRES COMPLETES, DE MGR. DE SEGUR,

et un grand nombre de livres de piété, parmi lesquels le MOIS DES AMES DU PURGATOIRE, (30 sous)

Le public trouvera aussi à la librairie du soussigné un grand nombre de livres de littérature, de contes moraux pour les jeunes personnes et les enfants, de manuels d'économie domestique, de manuels à l'usage des cuisinières, et de divers corps d'artisans, et mille autres livres.

—Aussi—

NOUVEAU TESTAMENT, par Mgr. Baillargeon (\$1.25.)

Le soussigné appelle de plus l'attention du public sur sa cave l'une des mieux assorties en Eau-de-Vie de Chaloupin, de Martel, de Jules Robin, de la Société des propriétaires; Eau-de-Vie de Champagne, d'Armagnac, et de Genièvre [Gin de la meilleure qualité]; en Vins d'Oporto, de Bourgogne, Muscat, Malaga, Sherry.

COMME PAR LE PASSE,

Sa cave renferme un assortiment considérable de VINS DE MESSE, tels que

Vin de Saunterne,
Vin de Sicile,
Vin Barsac,
Vin Calli Ingham,
Vin Colli très-doux.

Ces vins sont tous analysés et garantis très-purs pour la messe.

PRIX TRES-MODERES.

J. A. LANGLAIS,
Rue St. Joseph, vis-à-vis l'Église de Saint-Roch.
Québec 2 novembre 1872. 1a

AVIS.

Le National journal quotidien, est distribué à domicile par un porteur spécial; les personnes qui voudront s'abonner voudront bien s'adresser à M. F. O. Beaulieu No. 19 Rue St. François St. Roch Québec.

M. NAZAIRE BOUCHARD,

LIBRAIRE,

Annonce au public qu'il a en mains des Cahiers pour la Tenue des livres complète, et des Cahiers de toutes sortes, du Papier en tout genre, etc., etc.

—Aussi—

Des livres de piété, différents livres dédiés à Saint Joseph, des contes moraux pour les enfants et les jeunes personnes, et divers objets de piété,

ENTRE AUTRES,

Médailles de Saint-Jean, Corbeilles de Saint-Joseph, etc., etc.

—Aussi—

"Notice sur l'archiconfrérie du cordon de Saint Joseph, contenant les guérisons miraculeuses obtenues par cette sainte pratique," par le R. P. Huguet, jésuite. (six sous.)
Le tout vendu au comptant, mais à bon marché, chez M. NAZAIRE BOUCHARD, Rue St. Joseph, à deux pas du marché Jacques-Cartier, Québec, 9 novembre 1872, 1m.

NAZAIRE TURCOTTE.

MARCHAND D'ÉPICERIES EN GROS, ETC.,

QUAI DE HUNT,

BASSE-VILLE, QUÉBEC.

JOSEPH LEGARE.

SELLIER.

Coin des Rues du Pont et Richardson,

ST. ROCH QUÉBEC,

A constamment en mains le meilleur assortiment de Haras, Colliers, Guides, Selles, etc. Les gens de la campagne sont respectueusement priés de visiter son établissement avant d'acheter ailleurs.

Tous les ordres seront exécutés sous le plus court délai et à des

PRIX TRES MODERES.

SI VOUS VOULEZ OBTENIR

DES

Glaces de Miroirs.

FRANÇAISES ET ALMANDE.

De toutes les grandeurs,

CADRES OVALS ET CARRES,

CHROMOS, ETC., ETC.

ALLEZ CHEZ

A. BELANGER.

DOREUR,

9, rue et faubourg Saint-Jean,

QUÉBEC,

Et vous aurez l'article le mieux travaillé au prix du plus commun.

21 octobre 1872.

2m

L'AGRICULTURE.

Nous donnons aujourd'hui la suite de la remarquable étude de M. Ed. Barnard sur l'agriculture au point de vue de l'émigration.

Nous voulons instruire toute la population; il faut donc arriver aux masses, et cela, par les individus les plus habiles, les plus avancés en agriculture dans chaque paroisse.

Offrez des primes, et des primes considérables, aux meilleurs cultivateurs dans chaque paroisse, c'est-à-dire à ceux qui obtiennent les meilleurs revenus nets de leur culture, sans épuiser le sol.

Offrez des primes encore plus considérables au meilleur cultivateur de la division; car il serait bon d'écartier un grand obstacle au progrès; je veux parler de cette malheureuse maladie, épidémique peut-être, qu'on appelle politique.

Donc, le premier remède, à mon avis, consiste dans des primes considérables à offrir, dans chaque paroisse, pour faire sortir les meilleurs cultivateurs de leur obscurité.

Mais pour donner toutes ces primes, il faut de l'argent? Eh bien! nous en avons. Notre législature locale, qui est certainement animée des meilleures intentions, vote \$50,000 par année, soit \$800 par comté, pour l'amélioration de l'agriculture.

Il y a encore d'autres moyens de propager l'instruction agricole qui sont employés avec plus ou moins de succès sous la direction du Conseil d'Agriculture de cette province, ou qui sont maintenant à l'étude par cette institution, dont nous a dotés l'administration actuelle et qui peut devenir excellente.

J'ai dit que deux choses, surtout, nous manquent: l'instruction spéciale pour une, et l'encouragement énergique des classes instruites, principalement celui de nos gouvernants, pour l'autre.

Il me semble qu'avant la Confédération nos législateurs étaient loin de s'occuper suffisamment des intérêts véritables du cultivateur.

pastres, les représentants des divisions rurales faisaient, de temps à autres, de jolis discours sur l'agriculture et la colonisation, qui, elle aussi, recevait sa pitance et cela fait, en retournant aux luttes, plus ou moins acharnées, qui absorbaient la plus forte partie du temps qu'on pouvait donner aux intérêts publics.

Si l'agriculture est en souffrance, comme il est impossible de le nier, c'est donc la plus forte partie de la population qui souffre, et on aura beau développer notre commerce, créer de nouvelles industries dans les villes, donner à quelques individus l'occasion de devenir millionnaire et de s'accaparer une forte partie du capital flottant, transporter à travers notre territoire les produits de nos voisins, voir même ceux de la Chine et du Japon, si en même temps qu'on donne suite à tous ces beaux projets, on ne s'occupe pas de l'agriculture, qu'elle en occupe le sept huitième et qu'elle représente, dans la même proportion, la richesse totale de la nation.

Comment on doit dire la vérité. Sous ce titre, nous lisons dans le Franc Parleur, de Montréal, ce qui suit:

Le numéro des Etudes Religieuses du mois de Septembre nous fournit quelques notes dont l'importance est assez visible par le temps qui court. L'auteur, le Père Montourier dans un numéro précédent, après avoir parlé de la modération qui regarde les personnes dans les polémiques religieuses, consacre dans celui-ci quelques pages à la modération qui concerne les vérités dont le polémiste catholique veut assurer le triomphe.

La vérité nous oblige donc à la proclamer hautement, la lumière a été créée pour éclairer. La vérité veut être connue, il faut la proclamer toute entière. Faire des réserves sur la lumière serait aller contre les préceptes du divin Maître. Pas de termes moyens, pas de dissimulations.

En 1790, c'est-à-dire à l'époque où l'orage révolutionnaire commençait à gronder sur l'Europe, les Ferveques n'étaient plus sans doute les mêmes personnes que par le passé, ils n'avaient plus ni le renom, ni l'autorité de ce célèbre Enguerrand dont sortait leur maison.

En 1790, c'est-à-dire à l'époque où l'orage révolutionnaire commençait à gronder sur l'Europe, les Ferveques n'étaient plus sans doute les mêmes personnes que par le passé, ils n'avaient plus ni le renom, ni l'autorité de ce célèbre Enguerrand dont sortait leur maison.

La modération ne doit donc pas exister dans la doctrine; la vérité pure, entière et dans toute sa vigueur exige de ses défenseurs une manifestation nette et précise, une proclamation forte et noblement enthousiaste.

Le savant Jésuite examine ensuite la modération que l'on doit avoir dans la défense de opinions libres.

FEUILLETON DU 27 NOVEMBRE.

La biche.—Dans la dernière soirée, les chasseurs ont tué un de mes faons et ont emporté l'autre. Je ne me souviens de rien autre chose. Va plus loin. Alice.—Ver-luisant, suspendu à l'épave des buissons, étoile terrestre des nuits d'été, as-tu éclairé la marche aventureuse de Richard de Ferveques? Le vert-luisant.—Je donne la lumière, je n'en jure pas par moi-même. Belle dame, va plus loin. Alice.—Rocher, dont la tête touche aux nues, rocher dont l'aigle et l'homme de cœur osent seuls aborder la cime, as-tu aperçu mon mari, vaillant homme de guerre? Le rocher.—Jamais un cavalier n'a pénétré jusqu'à ma crête. Belle dame, va plus loin.

Après la mort de Richard de Ferveques, qui eut lieu sous Louis XIII, de la manière qu'on vient de dire, la famille fut représentée par Marcel, son fils. Celui-ci vécut jusqu'au milieu du règne de Louis XV. A cette époque, il fut tué en duel à Nevers, par un fier-à-bras, un inconnu qui lui avait cherché querelle.

Le jour même où ils s'éloignèrent, on aperçut dans le parc un personnage d'une physionomie bizarre, que personne ne se souvenait avoir encore vu. C'était un homme de taille moyenne, petite tête, petits yeux comme percés à la vrille, mais vivacité sans pareille.

En 1790, c'est-à-dire à l'époque où l'orage révolutionnaire commençait à gronder sur l'Europe, les Ferveques n'étaient plus sans doute les mêmes personnes que par le passé, ils n'avaient plus ni le renom, ni l'autorité de ce célèbre Enguerrand dont sortait leur maison.

En 1790, c'est-à-dire à l'époque où l'orage révolutionnaire commençait à gronder sur l'Europe, les Ferveques n'étaient plus sans doute les mêmes personnes que par le passé, ils n'avaient plus ni le renom, ni l'autorité de ce célèbre Enguerrand dont sortait leur maison.

En 1790, c'est-à-dire à l'époque où l'orage révolutionnaire commençait à gronder sur l'Europe, les Ferveques n'étaient plus sans doute les mêmes personnes que par le passé, ils n'avaient plus ni le renom, ni l'autorité de ce célèbre Enguerrand dont sortait leur maison.

Annonces Nouvelles.

BIJOUTERIES NOUVELLES!! PH. BRUNET. No. 69, rue St. Joseph, St. Roch, Québec. Le soussigné informe le public qu'il a reçu un nouvel assortiment de Bijouteries, consistant en Montres d'or et d'argent, Chaines de Montre, Pendants d'Oreilles en or et en Jais, Epinglettes de tous genres.

A l'Horloge Illuminée. DUQUET & CIE., IMPORTATEURS. De Montres en or et en argent, de Services plaqués et d'argent pur, d'articles de fantaisie propres à être offerts en cadeaux de noces, et d'Horloges de toutes sortes pour salons, bureaux publiques, etc.

L. N. HENAUULT, MARCHAND DE MARCHANDISES SECRES, No. 52, Rue St. Joseph, St. Roch. Informe le public qu'outre ses achats réguliers d'automne et d'hiver, il vient d'ajouter à son assortiment déjà considérable, dans tous les départements, un lot immense de Marchandises nouvelles, comprenant Drap de Pologne, de Moscou, Flanelle, coton jaune, Shitungs, Towels, etc., etc., le tout acheté à des conditions qui distancent toute compétition.

ETABLIS EN 1860. EMILE JACOT, IMPORTATEUR DE MONTRES D'OR ET D'ARGENT, Bijouteries en Or et en Jais, ARGENTERIE, HORLOGES, Et Articles de Fantaisie, 37, rue de la Couronne, St. Roch, QUEBEC. Montres nettoyées et réparées avec soin. PRIX MODÉRÉS.

EPICERIES, VIN ET LIQUEURS, NAPOLEON FILLION, MARCHAND-ÉPICIER, Coin des rues du Pont et de la Retne. A l'honneur d'informer le public de Québec et de ses environs qu'il vient de compléter son assortiment de Vins, Liqueurs et d'Épiceries en général. L'assortiment comprend tout ce qui compose un magasin bien assorti, et l'on trouvera toujours à son magasin des effets qui ne laisseront rien à désirer sous le rapport du prix et de la qualité.

ENGIN A VENDRE. Le soussigné offre en vente un excellent ENGIN presque neuf de 40 à 50 forces avec tout le mécanisme nécessaire pour un moulin à seier le bois, à embouvetter, à faire le bar-deau, etc. Il donnera tous les renseignements nécessaires à quiconque désirerait faire cette acquisition avantagée, et à toute personne qui pouvant disposer de quelques capitaux, voudrait s'associer avec lui pour construire un moulin sur un terrain lui appartenant, à proximité de la rivière St. Charles. S'adresser à E. MARTINEAU, Marchand de bois, Rue St. Joseph, St. Roch. 7 octobre 1872.

Un parent meurt; vous avez un grand nombre d'amis à inviter à ses funérailles. Vous venez alors au bureau de l'Espérance, et là l'on vous imprime vingt-cinq, cinquante, cent, deux-cents lettres funéraires, à un prix qui défie réellement n'importe quelle compétition, et l'on vous sert comme vous voulez être servi. Voulez-vous un porteur pour faire distribuer ces lettres funéraires? Adressez-vous au bureau de l'Espérance.